



ÉTAT DES ZONES PROTÉGÉES DE L'ONTARIO

Écosystèmes aquatiques

2021

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

Espèces aquatiques exotiques et envahissantes

Cet indicateur fait le suivi de l'introduction et de la propagation d'espèces aquatiques exotiques dans les plans d'eau intérieurs des parcs provinciaux et des réserves de conservations provinciales.

État



État : Mitigé



Tendance : Base de référence

Pourquoi est-ce important?

Les espèces exotiques sont des espèces de végétaux, d'animaux et de microorganismes introduites par l'activité humaine à l'extérieur de leur aire naturelle. Les espèces envahissantes sont des espèces exotiques dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie et la société. Les espèces envahissantes comprennent les espèces indigènes de l'Ontario, mais qui ont été introduites dans une nouvelle région géographique en raison de l'activité humaine.

Les écosystèmes aquatiques dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation provinciales, comme les lacs, les rivières, les ruisseaux et les terres humides sont de plus en plus menacés par espèces envahissantes qui :

- dégradent les habitats aquatiques
- réduisent les quantités de poissons indigènes et des autres espèces
- modifient les réseaux trophiques aquatiques
- affectent négativement la pêche, la navigation et la baignade

Les visiteurs des parcs provinciaux et des réserves de conservation peuvent propager de façon non intentionnelle des espèces envahissantes en pratiquant des activités comme la navigation et la pêche. Les espèces envahissantes peuvent également s'étendre en provenant de lacs et de ruisseaux à l'extérieur des zones protégées.

La surveillance et le signalement des espèces exotiques et envahissantes nous aideront à planifier des mesures pour prévenir leur propagation et réduire leurs répercussions nuisibles.

Comment exerçons-nous une surveillance?

Nous avons utilisé des données du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (DNMRNF) pour notre évaluation. Le Programme de surveillance à grande échelle du DNMRNF pour les plans d'eau intérieurs recueille systématiquement des renseignements sur la qualité de l'eau, les invertébrés et les poissons d'un éventail de lacs dans chaque zone de gestion des pêches. Les zones de gestion des pêches sont les unités utilisées pour la gestion des pêches dans la province et sont identifiées par leur numéro dans la figure 1. La surveillance est réalisée sur un cycle de 5 ans. Le premier cycle s'est étendu de 2008 à 2012 et le deuxième cycle de 2013 à 2017.

Puisqu'on ne sait pas toujours si une espèce est envahissante, nous évaluons les espèces exotiques afin de mieux comprendre les menaces potentielles. Les espèces exotiques comprennent les espèces indigènes qui sont présentes à l'extérieur de leur aire naturelle, comme l'achigan à petite bouche qui a été introduit dans de nouvelles zones. Pour chaque zone de gestion des pêches, nous avons calculé le pourcentage de plans d'eau intérieurs dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation avec

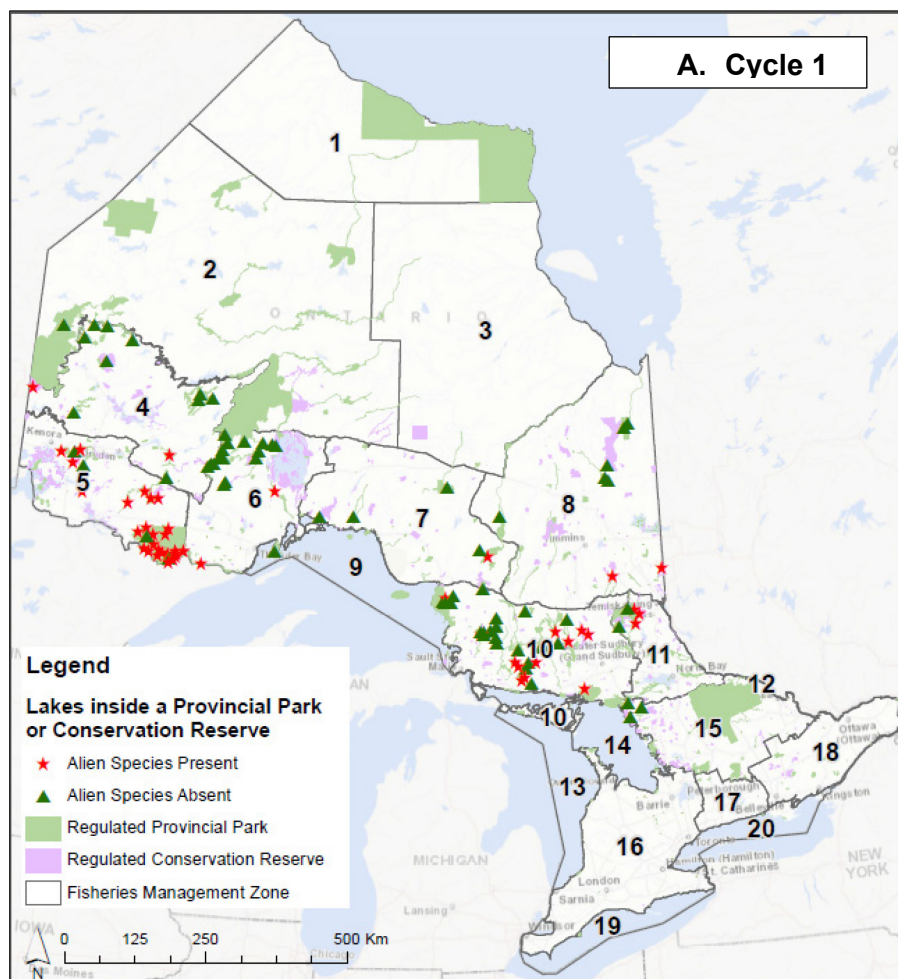
État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

des espèces aquatiques exotiques et le nombre moyen d'espèces exotiques par lac. Un lac était considéré comme étant dans un parc provincial ou une réserve de conservation si au moins 51 % de sa superficie était à l'intérieur des limites du parc ou de la réserve.

Ce qui arrive

Des lacs ont été échantillonnés dans 67 parcs provinciaux et réserves de conservation (figure 1). Un total de 117 lacs ont été échantillonnés dans des parcs provinciaux et des réserves de conservation lors du premier cycle et 107 lors du deuxième cycle (tableau 1). Les lacs échantillonnés dans ces zones protégées étaient distribués parmi 8 zones de gestion des pêches dans le centre et le nord de l'Ontario. Aucun lac n'a été échantillonné dans des parcs provinciaux et des réserves de conservation des zones de gestion des pêches dans le sud de l'Ontario (zones 12, 16, 17 et 18).



État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

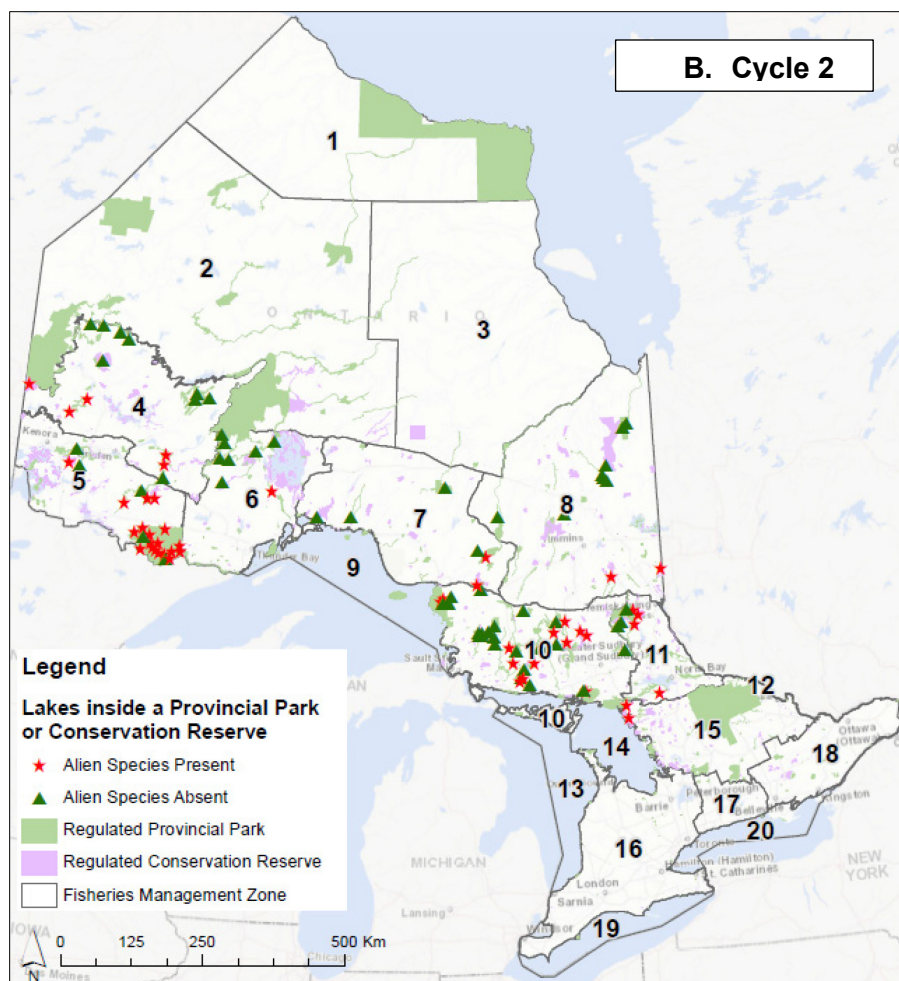


Figure 1 : Échantillon de lacs dans des parcs provinciaux et des réserves de conservation pour le premier cycle de surveillance (A) et le deuxième cycle (B). Les étoiles rouges montrent les lacs où des espèces exotiques étaient présentes durant un cycle de surveillance, les triangles verts indiquent les lacs échantillonnés où aucune espèce exotique n'a été détectée lors d'un cycle de surveillance. Les nombres en noir correspondent aux zones de gestion de pêches.

Tableau 1. Nombre de plans d'eau intérieurs échantillonnés dans des parcs provinciaux et des réserves de conservation durant le premier et le deuxième cycle de surveillance, y compris le nombre de lacs avec des espèces exotiques.

Zone de gestion des pêches (voir la figure 1 pour connaître l'emplacement)	Premier cycle	Premier cycle — nombre de lacs avec des espèces exotiques	Deuxième cycle	Deuxième cycle — nombre de lacs avec des espèces exotiques
4	12	2	14	5
5	30	26	24	19
6	19	2	8	1
7	5	1	6	2
8	8	2	10	2
10	34	12	36	13
11	5	3	7	4
12	0	-	0	-
15	3	0	2	2
16	0	-	0	-
17	0	-	0	-
18	0	-	0	-
Total	117	48	107	48

Aucune surveillance n'a été effectuée dans le Grand Nord de la province dans les zones 1, 2 et 3.

Des espèces exotiques ont été trouvées dans 41 % des lacs dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation lors du premier cycle de surveillance, et dans 45 % des

État des zones protégées de l'Ontario Rapport sur les indicateurs

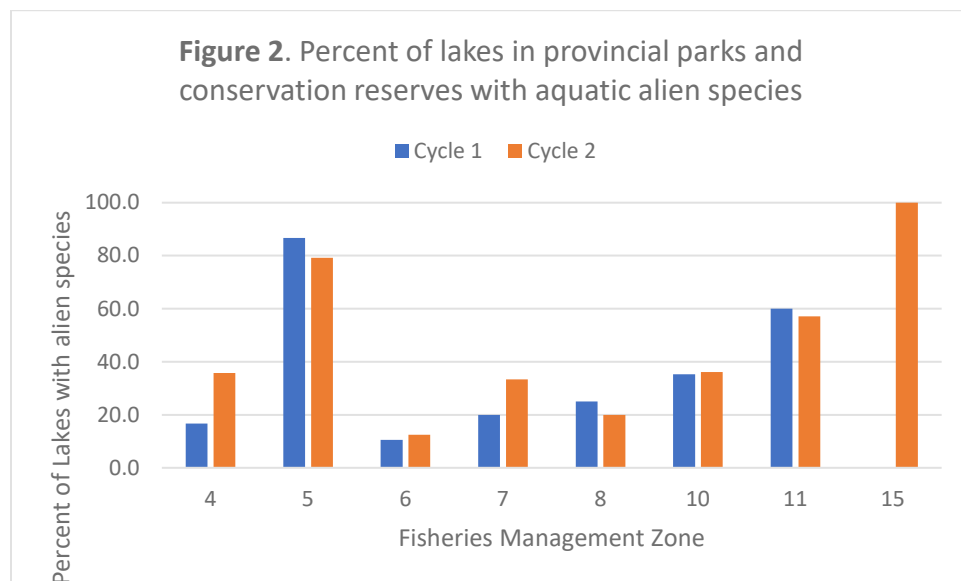
lacs durant le deuxième cycle de surveillance. La proportion de lacs avec des espèces exotiques variait selon la zone de gestion des pêches. La proportion la plus élevée de lacs avec des espèces exotiques se trouvait dans les zones de gestion des pêches 5 et 11 lors des deux cycles de surveillance, et dans la zone 15 lors du deuxième cycle.

(Figure 2) : La proportion de lacs avec des espèces exotiques a augmenté des 5 zones de gestion des pêches (zones 4, 6, 7, 10 et 15) entre le premier et le deuxième cycle de surveillance.

On comptait en moyenne 0,6 espèce exotique par lac dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation lors du premier cycle et 0,7 lors du deuxième cycle. Le nombre moyen d'espèces exotiques par lac variait de 0,1 dans la zone de gestion des pêches 6 à 1,1 dans la zone 5 (figure 3). Il y a eu une légère augmentation du nombre moyen d'espèces exotiques par lac dans certaines zones de gestion des pêches durant le deuxième cycle (zones 4, 7 et 15).

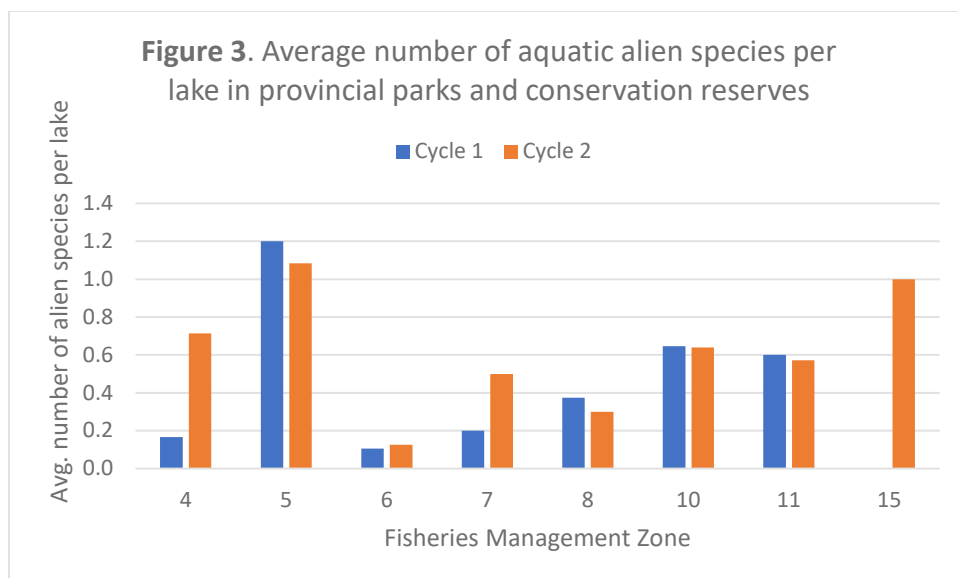
La proportion de lacs avec des espèces exotiques et le nombre moyen d'espèces exotiques par lac ont légèrement diminué dans certaines zones de gestion des pêches entre le premier et le deuxième cycle de surveillance (par exemple les zones 5, 8 et 11). Ces déclin étaient probablement dus à des changements dans les lacs échantillonnés ou à des espèces non détectées, plutôt qu'à l'absence d'espèces exotiques dans des lacs où elles étaient auparavant présentes.

La proportion de lacs infestés et le nombre moyen d'espèces exotiques par lac augmentaient généralement du nord au sud. La proximité de centres de population à densité élevée et l'accès facile aux lacs dans le centre et le sud de l'Ontario accroissent le risque de transport d'espèces par les humains, par exemple lors de déversements illégaux d'appâts vivants ou par le déplacement de plantes et d'invertébrés aquatiques attachés aux bateaux. Les lacs dans le sud de l'Ontario présentent également un risque plus élevé d'introduction d'espèces en raison de leur proximité avec les Grands Lacs où plus de 180 espèces exotiques se sont établies depuis les années 1830.



État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs



Un total de neuf espèces exotiques ont été consignées dans des plans d'eau intérieurs de parcs provinciaux et de réserves de conservation. Les espèces les plus communes étaient l'achigan à petite bouche, l'éperlan de lac et le cladocère épineux (tableau 2).

Tableau 2. Liste des espèces exotiques dans des plans d'eau intérieurs de parcs provinciaux et de réserves de conservation.

Espèce	Nombre de lacs
Éperlan de lac	11
Écrevisse américaine	1
Cladocère épineux	11
Moule zébrée	2
Marigane noire	3
Achigan à grande bouche	3
Truite arc-en-ciel	1
Achigan à petite bouche	51
Épinoche à trois épines	1

De plus amples données sont nécessaires pour évaluer les tendances de ces renseignements. Nous serons plus en mesure d'évaluer les tendances lorsqu'un plus grand nombre de lacs dans des parcs provinciaux et des réserves de conservation seront échantillonnés et lorsqu'un autre cycle du Programme de surveillance à grande échelle sera achevé.

Voici comment Parcs Ontario prévient et contrôle la présence d'espèces envahissantes aquatiques dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation :

- nettoyage des bateaux et du matériel utilisé pour les activités des parcs lors des déplacements entre des cours d'eau
- obligation pour les chercheurs et les entrepreneurs de nettoyer leur matériel lorsqu'ils travaillent sur l'eau
- limitation de l'utilisation d'appâts vivants dans certains parcs provinciaux (par exemple les parcs provinciaux Algonquin, Lac-Supérieur, Esker Lakes) ou permission d'utiliser uniquement des leurres artificiels (parc provincial Quetico)
- gestion des populations d'espèces aquatiques envahissantes afin de les réduire ou de les éradiquer, comme le contrôle de la châtaigne d'eau dans le parc provincial Voyageur
- élaboration et prestation de programmes d'interprétation et d'éducation par le personnel du programme Découverte de Parcs Ontario, et création de produits et de messages pour les visiteurs des parcs et les abonnés des médias sociaux concernant les espèces envahissantes et les risques qu'elles représentent

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

Le déploiement du [Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes](#) et de la [Loi de 2015 sur les espèces envahissantes](#) aide à aborder les menaces que posent les espèces envahissantes dans la province. En octobre 2013, 13 espèces envahissantes supplémentaires et les embarcations à titre de vecteur ont été réglementées aux termes de la [Loi sur les espèces envahissantes](#), aidant à prévenir les futures introductions et propagations.

Dernière mise à jour de l'indicateur

Novembre 2021

Sources des données

- [Programme de surveillance à grande échelle pour les plans d'eau intérieurs](#)
- [Information sur les terres de l'Ontario](#)
- Photo de couverture : « [groupement de moules zébrées](#) » par NOAA Great Lakes Environmental Research Laboratory est autorisée en vertu de [CC BY-SA 2.0](#)

Liens connexes

- [Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes](#)
- [Loi de 2015 sur les espèces envahissantes](#)